Image not found or type unknown

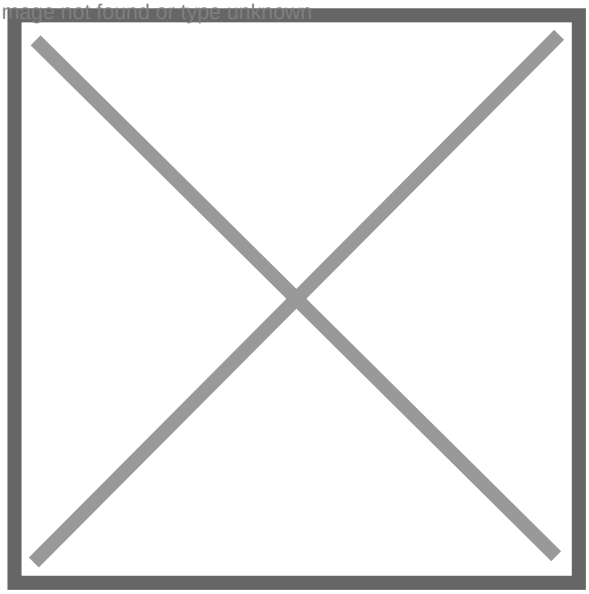

Vente maison et reconaissance de dette.

Par **tetris04**, le **30/04/2012** à **18:57**

Bonjour,
j ai hérité d une maison que je souhaite vendre au locataire qui l occupe actuellement(en plus d étre mon locataire ,c est un ami).
Le probleme,c est que les banques ne lui preteront pas la totalitée du prix de la maison mais seulement les deux tiers. Cette somme manquante il peux l obtenir ulterieurement via sa famille. A t on le droit de pratiquer cette vente en y incluant une reconaissance de dette,ou en d autre termes peux t il m acheter la maison en me versant les deux tiers rapidement et le tiers manquant d ici un ou deux ans devant notaire bien évidement?
merci d avance.

Par **cocotte1003**, le **30/04/2012** à **19:59**

Bonjour, oui c'est possible , demandez au notaire d'insérer une clause avec des pénalités de retard en cas ou il y aurait un problème par la suite, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés